



# Dossier de presse

## Sommaire

- P. 2 Communiqué de presse
- P. 4 Pourquoi fusionner : l'avis des présidents
- P. 5 Pourquoi fusionner : un destin commun à perpétuer
- P. 6 Pourquoi fusionner : les principaux arguments
- P. 8 Les dates clés du processus de fusion
- P. 9 Les contours de la nouvelle commune : chiffres clés
- P. 10 L'organisation de la nouvelle commune
- P. 11 Ce qui ne change pas
- P. 12 Ce qui change
- P. 13 La communication

10 janvier 2018



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **La commune de Noble-Contrée verra peut-être le jour en janvier 2021**

*Favorables à une fusion, les Exécutifs des 3 communes de Miège, Venthône et Veyras ont décidé de soumettre ce projet d'union volontaire à leurs citoyens le 10 juin 2018. Si la fusion est acceptée, la nouvelle commune entrerait en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2021, mieux armée pour répondre aux défis socio-économiques à venir.*

Depuis des années, les 3 communes ont une longue expérience de collaboration. Il s'agit aujourd'hui de franchir un pas supplémentaire pour améliorer le fonctionnement existant et gagner en efficacité. Fusionner permettra en effet une meilleure définition des tâches, une simplification au niveau décisionnel et donc un gain de temps dans le traitement des affaires courantes, le développement de prestations à la population, ainsi qu'un meilleur engagement des moyens financiers. Mais la fusion offrira aussi la possibilité aux communes de réaliser des projets qui impacteront positivement la qualité de vie de leurs citoyens.

Afin de maintenir l'identité villageoise, il n'est pas prévu que les bourgeoises fusionnent. Les bourgeois des 3 communes actuelles le resteront et leurs descendants également. En revanche tous les citoyens des anciennes communes prendront le droit de cité de la nouvelle commune.

L'élargissement de la capacité financière permettra le développement de nouveaux projets. Une unification du coefficient d'impôt à 1.1, basé sur celui de la commune la plus avantageuse, Venthône, est préconisée. Les contribuables de Miège et de Veyras paieront donc moins d'impôts qu'actuellement.

Autant d'arguments qui ont convaincu les Exécutifs des communes concernées de soumettre le projet de fusion aux citoyens le 10 juin 2018. A son entrée en vigueur, la nouvelle commune devrait s'appeler commune de Noble-Contrée.



### **Une communication transparente**

Une campagne d'information sera conduite jusqu'à la votation populaire. L'objectif est non seulement de présenter ce projet aux citoyens de manière claire et transparente, mais également de leur offrir un véritable espace de dialogue. Ainsi les échanges qui seront conduits avec la population permettront de déterminer certains éléments du contrat de fusion.

Les citoyens trouvent d'ores et déjà toutes les informations liées à la fusion sur le site internet ([www.la-fusion.ch](http://www.la-fusion.ch)). Régulièrement mis à jour, ce site se veut une source d'information vivante et propose également une plateforme d'échanges. Un journal de la fusion sera distribué en tous-ménages et une newsletter sera accessible via le site internet. Quatre rencontres citoyennes seront organisées d'ici à juin 2018.

**La première séance d'information destinée aux citoyens des 3 communes aura lieu le jeudi 25 janvier 2018 à 20h00 à Miège, salle de gymnastique.**

### Personnes de contact :

- Jean-Claude Vocat, président de Miège, 079 743 53 54
- Grégoire Clavien, président de Venthône, 079 481 83 71
- Stéphane Ganzer, président de Veyras, 078 652 18 76
- Samuel Favre, président comité de pilotage de la fusion, 078 605 81 41

## Pourquoi fusionner : l'avis des présidents



« La fusion est une opportunité de rassembler la population de mi-coteau en créant une entité attractive dotée d'un positionnement régional renforcé, en assurant un développement harmonieux de son territoire, pour le bien des générations futures. »

*Grégoire Clavien, président de Venthône*



« La taille de nos trois communes et leur situation géographique nous permettent de réaliser une fusion volontaire qui fait pleinement sens et qui préserve, voire renforce, l'identité du coteau. Elle permettra une gestion plus efficiente de l'administration, une meilleure offre et une professionnalisation du service à la population, tout en conservant une réelle proximité avec les citoyennes et citoyens. »

*Jean-Claude Vocat, président de Miège*



« Décider de fusionner en 2018 c'est d'abord une démarche libre, volontaire et transparente. Mais c'est surtout le maintien de notre précieuse autonomie communale que vise ce projet, en créant une entité nouvelle, assez grande pour être pleinement souveraine et fonctionnelle, mais dont la taille lui permettra de rester accessible et à l'écoute des citoyens. Quoi de mieux que de mutualiser nos forces en évitant d'effectuer à triple les tâches et les investissements ? »

*Stéphane Ganzer, président de Veyras*



## Pourquoi fusionner : un destin commun à perpétuer

**Cela ne fait pas moins de 7 siècles que Miège, Venthône et Veyras partagent un destin commun. L'histoire a contribué à unir et c'est donc en toute logique que le projet d'une fusion volontaire, adaptée à notre époque, a vu le jour.**

Historiquement, Miège, Venthône et Veyras, de même que Randogne et Mollens, faisaient partie de la Contrée de Sierre dont le nom, entre le 12<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle, a balancé entre «Contrée de Sierre», «Noble Contrée de Sierre» ou «Noble Contrée».

Dès 1302, les communautés de la Contrée de Sierre se regroupent en fédération pour gérer les biens communs - forêts, pâturages, construction et entretien des chemins et du réseau d'irrigation - mais aussi pour l'organisation militaire, la justice et l'assistance publique. Cette fédération de la Contrée de Sierre se divise en trois tiers :

- Tiers inférieur : Plan-Sierre
- Tiers du milieu : Veyras, Muzot, Miège, Venthône
- Tiers supérieur : Mollens, Cordona, Randogne

En 1872, Sierre rachète les privilèges fiscaux des villages des tiers supérieurs. Cette date est considérée comme la séparation entre le tiers inférieur et les tiers supérieurs.

En 1914, pour éviter tout procès au sujet des quelques biens communs aux trois tiers, ils décident de rompre les derniers liens qui les unissaient. Depuis cette date il y a la «Noble Contrée» et Sierre.

Les collaborations entre les 3 communes se sont toujours maintenues, voire intensifiées ces dernières années. C'est donc logiquement qu'en 2014, les Exécutifs ont décidé de lancer une étude préalable de fusion.



## Pourquoi fusionner : les principaux arguments

### **Choisir son destin en toute indépendance**

L'histoire a contribué à les unir et c'est donc en toute logique que le projet d'une fusion volontaire, adaptée à notre époque, a vu le jour. Les communes actuelles sont de petite taille et se trouvent au milieu de deux blocs. Au nord, la nouvelle commune de Crans-Montana. Au sud, la commune de Sierre. Il y a donc nécessité de renforcer le mi-coteau au travers d'une fusion. La nouvelle commune disposera d'un poids supérieur dans les négociations. Elle sera ainsi en mesure de mieux défendre ses intérêts, entre autres avec ses deux grandes voisines.

### **S'adapter à un environnement en mutation**

Les rapprochements et fusions de communes sont inéluctables en Suisse. Nos trois communes partagent d'ores et déjà de multiples tâches. En se regroupant, elles dépassent les associations en tout genre qu'elles ont dû mettre en place afin de remplir les obligations fixées par la Loi sur les Communes. La mise sur pied de l'ag-glo du Valais central, l'adaptation à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ou le voisinage avec deux grandes communes, représentent des défis qui seront relevés avec davantage de pertinence et d'efficacité grâce à la fusion.

### **Renforcer les services à la population**

Le regroupement administratif permettra la mise en place de services spécialisés, plus performants et correspondant mieux aux besoins des citoyens. Des horaires élargis, des délais de réponse plus courts et des compétences ciblées seront les gages de meilleures prestations à la population.

### **Réaliser des économies et gagner en efficacité**

En fusionnant, les communes réaliseront des économies d'échelles qui profiteront à l'ensemble des citoyens. Le regroupement administratif offrira de meilleures conditions au niveau des assurances, des services et des fournitures, notamment. La nouvelle structure permettra de mieux coordonner les moyens humains et techniques disponibles, pour un gain d'efficacité certain. Une politique du personnel adaptée débouchera sur davantage de partages de connaissances et de potentiel de développement.



### **Accroître nos capacités d'investissements**

Une fusion permettra à la nouvelle commune de disposer d'un volume d'investissements plus élevé, ce qui lui permettra de se concentrer sur des projets prioritaires, voire de plus grande envergure, au profit de l'ensemble des citoyens. Les doublons seront évités.

### **Aménager harmonieusement notre territoire**

Aménager notre territoire en commun permettra à la commune fusionnée de faire face plus aisément aux impératifs de la LAT et de la Lex Weber, et de disposer d'une vision à long terme. Cela contribuera au maintien d'un territoire attractif et fonctionnel, ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité et au renforcement de la sécurité routière.

### **Affirmer notre poids politique et économique**

Accroître le poids politique en fusionnant revient à agir de manière responsable pour se donner les moyens de peser de manière plus marquée lors de négociations ou lorsque des décisions devront être prises. En ce sens, la fusion représente le meilleur moyen de façonner un avenir correspondant au développement souhaité par les communes de Miège, Venthône et Veyras, compte tenu du fait qu'elles partagent depuis bien longtemps les mêmes préoccupations et ambitions.

### **Développer notre économie**

Une fusion offrira davantage de moyens pour maintenir et développer la qualité de vie, grâce à des investissements ciblés. Dotée d'une attractivité accrue, la nouvelle commune sera susceptible d'attirer de nouveaux services et de nouvelles entreprises avec, à la clé, la création de places de travail. Tout cela contribuera à garantir un avenir à nos enfants.



## Les dates clés du processus de fusion

Le projet de fusion prend ses racines dans des collaborations intercommunales intenses. Il est le fruit de 3 ans d'études et de consultations, dont voici les dates principales :

2014	Décision des 3 communes de lancer une étude préalable de fusion. Attribution du mandat d'étude sur la fusion à SEREC Sàrl.
2015	Constitution d'un comité de pilotage de 9 membres. Début du processus participatif et du travail des commissions thématiques composées de citoyens des trois communes.
2016	Elaboration du pré-rapport de fusion, définition des principes de fonctionnement de la future Commune.
Décembre 2016	Approbation du pré-rapport de fusion par les Conseils municipaux.
Avril 2017	Décision des Conseils municipaux nouvellement élus de poursuivre le processus de fusion et constitution d'un nouveau comité de pilotage.
Décembre 2017	Acceptation du rapport de fusion par les Conseils municipaux.
Janvier à juin 2018	Publication du rapport de fusion et information à la population.

### **10 juin 2018**      **Votation populaire sur la fusion**

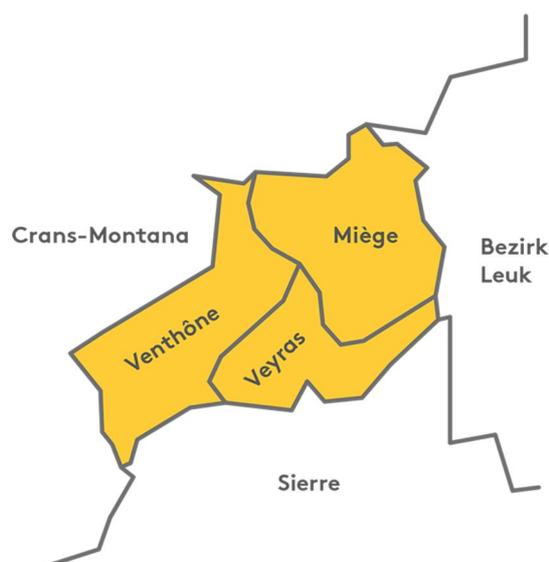
#### Si la fusion est acceptée :

2018-2019	Décision du Grand Conseil.
Automne 2020	Election des autorités communales de la nouvelle commune.
Janvier 2021	Entrée en vigueur de la nouvelle commune.



## Les contours de la nouvelle commune – chiffres clés

Plus grande et donc plus forte, la nouvelle commune bénéficiera d'une influence politique et économique renforcée sur l'échiquier cantonal.



<b>Population</b>	Plus de 4500 habitants lors de la fusion
<b>Superficie</b>	653 hectares
<b>Recettes</b>	CHF 15 millions (moyenne 2009-2016) de revenus de fonctionnement
<b>Charges</b>	CHF 10,7 millions (moyenne 2009-2016) de charges sans amortissements
<b>Aide du canton</b>	CHF 3,2 millions aide du Canton du Valais à la fusion



## L'organisation de la nouvelle commune

### **Conseil communal**

En cas de fusion et pour assurer une gestion professionnelle de la future commune, un conseil de 7 membres (15 actuellement) est proposé, afin de donner plus de chance d'assurer la représentativité des anciennes communes au sein du conseil. Les conseillers et le président seraient des miliciens.

### **Assemblées primaires**

Les assemblées primaires seront maintenues comme un élément fort de la démocratie directe. Elles se dérouleraient, selon un tournus à définir, en alternance dans chaque village.

### **Personnel communal**

Tous les postes de travail dans l'administration seront maintenus. La pérennité des connaissances et le savoir local sont ainsi garantis, tout en assurant la transition et en optimisant les services à la population. Les postes à haute responsabilité, à savoir le responsable administratif, technique et finances, seront mis au concours ouvert à l'interne et à l'externe.

### **Bureaux communaux**

L'objectif est de regrouper progressivement tous les services en un même lieu. La mise en place d'un guichet unique (Front Office) avec des horaires élargis interviendra d'ici 2021. Un guichet virtuel serait également mis sur pied.

### **Bureau de vote**

En principe, un seul bureau de vote sera maintenu, dans un endroit encore à définir.



## Ce qui ne change pas

### **Identité villageoise**

Afin de maintenir l'identité villageoise, il n'est pas prévu que les bourgades fusionnent, même si formellement, la question de leur fusion sera également soumise à votation. Ainsi les citoyens de Miège, Venthône et Veyras, de même que leurs descendants, garderont leurs bourgades.

### **Collaborations intercommunales**

Les trois communes collaborent déjà dans de nombreux domaines. La fusion mettra en évidence et renforcera les synergies existantes, voire permettra d'en développer de nouvelles. Une fusion n'entraînera donc aucun changement de l'existant pour les projets intercommunaux et suprarégionaux en cours. La nouvelle commune reprendra simplement les contrats existants.

### **Education**

Une fusion n'entraînera pas de changement dans le fonctionnement du domaine scolaire puisque la direction des trois écoles de Miège, Venthône et Veyras est déjà commune.

### **Sociétés locales**

Une fusion n'aura pratiquement pas d'influence sur cette vie « sociale ». Les sociétés locales resteront totalement libres de leurs choix. Les subventions actuelles aux différentes sociétés seront maintenues. Une harmonisation des aides accordées devrait intervenir d'ici à 2024.

### **Déchetterie**

Les déchetteries actuelles situées sur le territoire de la nouvelle commune seront maintenues mais adaptées à l'évolution des normes (taxe au sac notamment). Un système unique de ramassage des déchets, répondant mieux aux besoins de la population, sera étudié.

### **Santé - Social**

Dans le domaine de la santé et du social, les compétences communales sont relativement limitées car elles dépendent des compétences cantonales. Les trois communes présentent de bonnes structures et des services utiles à la population. Elles s'engagent activement en offrant des soutiens financiers aux familles et aux activités dédiées à la jeunesse. Cet état de fait subsistera avec la fusion.

### **Les règlements communaux**

Les règlements des trois communes resteront en vigueur à l'intérieur des limites communales actuelles, jusqu'à leur remplacement par de nouveaux règlements édités par la nouvelle commune. Tous les règlements sont à harmoniser au plus tard d'ici à la fin 2024, selon un ordre de priorité à définir.



## Ce qui change

### **Nom et armoiries**

En cas de fusion, le nom et les armoiries de la nouvelle commune sont à créer. La nouvelle commune s'appellerait commune de Noble-Contrée. Ce choix se base sur des éléments historiques, géographiques et relevant de l'identité régionale. La réflexion sur les nouvelles armoiries est en cours.

### **Droit de cité – lieu d'origine**

Le droit de cité coïncide ou détermine le lieu d'origine. Depuis 2008, il est attribué par la commune de résidence. Ainsi les citoyens des 3 communes prendront le droit de cité de la nouvelle commune.

### **Une harmonisation fiscale sur la commune la plus avantageuse**

Une harmonisation du coefficient d'imposition à 1.1 sur la commune la plus avantageuse est préconisée. L'influence de cette option sur les rentrées fiscales serait relativement modérée avec une perte de CHF 987 845.-. Cela correspond à 9,2 % des recettes des impôts des personnes physiques et 6,6 % de l'ensemble des revenus de fonctionnement. Cette diminution sera cependant compensée par l'augmentation des recettes provenant de l'harmonisation des taxes, qui interviendra indépendamment de la fusion.

### **Regroupement de l'administration et des services**

En cas de fusion, l'objectif est de progressivement regrouper les services administratifs et techniques jusqu'à leur centralisation dans un même bâtiment. Une optimisation des synergies et une flexibilisation au niveau des horaires d'ouverture sont attendues.

### **Structures d'accueil de l'enfance**

Les structures existantes vont subsister. Seule une organisation commune chapeautant le tout sera mise sur pied. Il s'agit d'un changement purement administratif qui n'affectera en rien les prestations fournies mais qui permettra une gestion coordonnée et uniformisée.

### **Mobilité - Transports**

L'offre de transports publics est actuellement insuffisante pour les trois communes. Pour accroître le confort des habitants et une meilleure desserte, une amélioration de la cadence horaire sera instaurée.

### **Sécurité**

En cas de fusion, le maintien d'un corps de sapeurs-pompiers dans la nouvelle commune est préconisé, de même que la garantie d'avoir un service du feu pouvant intervenir rapidement et un service de police de proximité garantissant des interventions rapides sur notre territoire. Par ailleurs, un service d'urgence sanitaire (first responder) pourrait être instauré.



## La communication

Une campagne de communication soutenue sera menée jusqu'en juin 2018.

L'objectif est non seulement d'informer la population de manière claire et transparente, mais également d'offrir aux citoyens un espace de dialogue. A cet effet, un site internet [www.la-fusion.ch](http://www.la-fusion.ch) doté d'un espace forum, une newsletter accessible via le site internet, un journal de la fusion et des rencontres d'informations seront régulièrement organisés jusqu'à la votation populaire.

Les thèmes pressentis sont les suivants :

- les tenants et aboutissants du projet de fusion
- le territoire
- l'identité
- les finances et la fiscalité

Le calendrier des rencontres citoyennes :

- **25 janvier 2018** 20h00 salle de gymnastique de Miège
- **21 février 2018** 20h00 salle de gymnastique de Venthône
- **28 mars 2018** 20h00 salle de gymnastique de Veyras
- **7 mai 2018** 20h00 salle de gymnastique de Miège